

## LES PROTOCOLES ADDITIONNELS DE 1977 ET LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

*A l'occasion du X<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption, le 8 juin 1977, des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 par la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, la Revue a voulu associer étroitement les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la réalisation de ce numéro spécial afin que celui-ci soit le reflet aussi diversifié que possible des opinions des Sociétés nationales des diverses régions du monde à l'égard des Protocoles et des activités qu'elles ont entreprises en faveur de leur ratification et de leur diffusion.*

*Aussi s'est-elle adressée à plusieurs Sociétés nationales pour leur demander leurs contributions à la réalisation de ce numéro. Elle les a notamment invitées à mettre l'accent sur les points suivants :*

- que représentent pour votre Société nationale les Protocoles de 1977 et quel jugement porte-t-elle sur eux dix ans après leur adoption ?*
- compte tenu des conditions propres à votre pays, quelles sont les dispositions de ces Protocoles qui vous semblent les plus déterminantes ?*
- quel rôle particulier votre Société nationale a-t-elle joué et joue-t-elle encore auprès des autorités concernées de votre pays, que celui-ci ait ratifié les Protocoles ou qu'il ne l'ait pas encore fait, auprès des médias et de l'opinion publique, et quelles sont les méthodes d'action qu'elle a utilisées à cet égard ?*

*Au 20 mai, la Revue a reçu les contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge appartenant aux pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Belgique (section franco-*

phone et section néerlandophone), Chine, Japon, Jordanie, Mexique, Norvège et Pays-Bas. Ces textes sont publiés ci-après, étant entendu que les articles des autres Sociétés nationales invitées à s'exprimer qui parviendraient ultérieurement pourront paraître dans les éditions suivantes de la Revue.

L'éventail diversifié que constituent ces articles s'est révélé riche d'enseignements à plusieurs titres : dans certains cas, ils démontent les mécanismes législatifs qui ont abouti à la ratification des Protocoles ou à leur adhésion, depuis l'examen par des Commissions consultatives créées à cet effet jusqu'à l'accession aux Protocoles par les gouvernements ; dans d'autres cas, on s'efforce d'expliquer les obstacles qui restent à franchir avant la ratification ou l'adhésion. Dans tous les cas, ces articles décrivent l'action propre des Sociétés nationales auprès de leurs gouvernements respectifs et montrent comment elles se sont attachées à suivre de près les procédures législatives entamées dès l'adoption des Protocoles. Quelques Sociétés nationales examinent aussi les incidences juridiques des diverses dispositions des Protocoles sur la législation interne.

Les textes soulignent également l'importance que revêtent les diverses dispositions des Protocoles aux yeux des Sociétés nationales, compte tenu du contexte politique et social propre à leurs pays. Le poids de l'Histoire ou le jeu des accords internationaux ou encore les pressions des situations conflictuelles sont à cet égard particulièrement déterminants.

Enfin on lira avec le plus grand intérêt les informations et commentaires des Sociétés nationales quant aux programmes de diffusion qu'elles ont mis sur pied au bénéfice des groupes-cibles concernés.

Cette mosaïque d'articles n'est certes pas exhaustive. La Revue examinera avec le plus grand intérêt, en vue de leur publication ultérieure, d'autres articles que les Sociétés nationales aimeraient lui communiquer sur ce sujet.

Les contributions publiées dans le présent numéro n'engagent évidemment que leurs auteurs.

---